

République Française
Département des Pyrénées- Orientales
Commune de Ur

Arrêté Municipal
N°40/2026
Du 02 octobre 2026

**Portant restriction temporaire de circulation Avenue Emmanuel
BROUSSE**
« En agglomération »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

Vu la demande de la SARL Flotats France 28 b avenue des guinguettes 66760 bourg-madame du 24 septembre 2026.

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers, de réglementer la circulation des véhicules Avenue Emmanuel BROUSSE - RD 618, territoire de la commune d'UR, en agglomération, pour les travaux de sécurisation mobilité douce -phase1.

ARRETE

Article 1 : Du Mercredi 14 octobre 2026 au Lundi 19 octobre 2026 inclus.

Article 2 : Avenue Emmanuel BROUSSE - RD618, dans les deux sens de circulation et pour tous les véhicules :

- Circulation alternée par feux tricolores ;
- Stationnement interdit ;
- Vitesse limitée à 30 km/h.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place, entretenue, et enlevée par l'entreprise :

SARL FLOTATS FRANCE
28 B AVENUE DES GUINGUETTES
66760 BOURG-MADAME

Arrêté n°40/2026 du 02 Octobre 2026 à 10h30

Représentée par Monsieur Joan FLOTATS NAUDO 04.68.30.10.68

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus. Ces dispositions annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune :

www.ville-ur.fr .

Article 6 : Madame la Secrétaire Générale de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant la Communauté de Brigades de Bourg-Madame ;
- M. le Directeur de la SARL FLOTATS FRANCE

Ainsi fait et arrêté les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Stéphane Ros,



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers


N° 14024*01

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : SARL FLOTATS FRANCE Prénom : _____
Dénomination : _____ Représenté par : JOAN FLOTATS MAUDS
Adresse Numéro : 286 Extension : _____ Nom de la voie : AV. DES GUINGUETTES
Code postal 66760 Localité : BOURG-MADAME Pays : FRANCE
Téléphone 0468301068 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : FLOTATSFRA @ FLOTATS.CAT

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Avenue Emmanuel Brousse
Code postal 66760 Localité : UR

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Sécurisation mobilité douce phase 1
Date prévue de début des travaux : 14 10 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 05 Date de début de réglementation 14 10 2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐
Restriction de chaussée : _____
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner
véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Dépasser
véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialisée ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 24 09 2026

Nom : FLOTAIS FRANÇOIS Prénom : JOAN

Qualité : GERANT